

Les 4 As - Tour B - 6°étage

90 000 BELFORT 03.84.57.32.60 www.cio-befort.ac-besancon.fr





INSCRIPTIONS ENCORE POSSIBLES HORS APB

Paramédical

Concours interrégional classant d'entrée à l' Ecole d'Orthoptie de STRASBOURG : dossier à télécharger sur www.medecine.unistra.fr et à renvoyer avant le **13 juillet 2017**.

Art

Ecole d'Art Jacot à BELFORT : classe préparatoire aux concours des écoles d'art (ne pas confondre avec la MANAA destinée à intégrer un BTS du secteur artistique), inscription jusqu'au **25 juin 2017**, fiche à télécharger sur www.ecole-art-belfort.fr. L'Ecole Jacot est liée à l'Institut Supérieur des Beaux Arts de Besançon par une convention. Celle-ci permet aux élèves ayant suivi la classe prépa de passer le concours d'entrée en interne sous forme d'un entretien avec un jury.

Commerce

Certaines écoles de commerce ont plusieurs sessions de concours, consulter les sites:

www.concours-team.net www.concours-link.com www.concours-pass.com

EN CAS D'ECHEC AU BAC

Le redoublement est la première (et meilleure) solution à envisager : Vous avez le droit d'être réinscrit automatiquement dans votre lycée et de garder les notes supérieures ou égales à 10. Contacter votre établissement. Plus d'infos sur http://quandjepasselebac.education.fr/jemaccroche/

Si malgré tout vous ne souhaitez pas redoubler, prenez rendez-vous au CIO (tél : 03.84.57.32.60) pour étudier les autres possibilités ou dispositifs existants.

RAPPEL ADMISSION POST-BAC

Vous devez consulter votre dossier électronique à chaque phase d'admission et répondre si une proposition vous est faite :

1ère phase : du jeudi 08 juin à 14h au mardi 13 juin 14h

2ème phase : du lundi 26 juin à 14h au samedi 1^{er} juillet 14h

3^{ème} phase : du vendredi 14 juillet à 14h au mercredi 19 juillet 14h

En l'absence de votre réponse à chaque phase (sauf si vous avez répondu un "oui définitif"), vous serez éliminé. Tant que vous n'avez pas donné de réponse définitive, vous devez donc vous connecter à chaque phase.

Après avoir répondu "oui définitif", pensez à vous inscrire administrativement dans l'établissement qui vous a admis en respectant les dates.

Si au terme de la procédure vous n'avez aucune proposition, vous pourrez vous inscrire à la "procédure complémentaire" à partir du mardi 27 juin à 14h.

N'hésitez pas à venir au CIO pour vous faire aider et conseiller.

A noter que la saisie des candidatures en **apprentissage** (pour la plupart des formations) peut se faire du 20 Janvier au 25 Septembre 23H59.

Quelques sites pour trouver des offres de contrat :

www franche-comte-alternance.com

www.cfai-nfc.com

www.pole-emploi.fr